



PLAN NUMÉRIQUE

Numérique

— POUR UNE DIGITALISATION ÉTHIQUE
DE NOTRE SOCIÉTÉ

En s'insinuant dans chaque aspect de notre vie quotidienne, la digitalisation de la société s'affirme comme un enjeu politique aussi déterminant que l'environnement ou la cohésion sociale. Pour nous, les Engagés, les futures étapes de la transformation digitale ne pourront se contenter de suivre les évolutions du marché et de la technologie, mais devront être orientées, par l'État, au bénéfice de l'inclusion, de l'épanouissement et de la prospérité de chaque citoyen.

Nous défendons ainsi une transition digitale qui se met au service de l'humain. Cette transition doit permettre à chacun d'entre nous, sans distinction d'âge, de condition sociale ou de lieu de résidence, de bénéficier des avantages offerts par la digitalisation. Au-delà de l'accès aux technologies, nous devons permettre à chacun de s'approprier ces nouveaux outils.

Nous veillons à ce que notre système éducatif offre aux jeunes les compétences techniques nécessaires pour devenir des citoyens responsables. Devenu un complément indispensable à la relation enseignant-élève, l'outil informatique doit être mis à la disposition des élèves dans le respect de la gratuité de l'enseignement obligatoire. Pour cela, les enseignants doivent être soutenus et formés continuellement dans la maîtrise de nouveaux outils afin de différencier les apprentissages et de guider les élèves, y compris ceux en situation de retard ou porteur de handicap. Nous voulons également briser les biais de genre qui dictent encore trop souvent les orientations professionnelles pour encourager les jeunes filles à s'engager dans les métiers du numérique.

Par ailleurs, le monde du travail connaît une transformation radicale et, face à l'émergence des plateformes numériques, de nouveaux modes de travail et le besoin croissant de compétences digitales, nous nous attelons à accompagner ces changements tout en garantissant les droits et le bien-être des travailleurs.

La modernisation de l'administration est également une priorité pour nous. En utilisant les technologies numériques, nous souhaitons rendre les services publics plus efficaces, transparents et centrés sur les besoins des citoyens grâce à des processus de communication simplifiés. Nous insistons toutefois sur l'importance de garantir un contact humanisé et de qualité lorsque le citoyen en exprime le souhait ou le besoin.

La transition numérique est également un défi pour les entreprises belges. Soucieux de soutenir les entreprises et particulièrement les PME, nous nous engageons à accompagner activement

ces dernières dans leur transition numérique en leur fournissant des outils, des formations et des ressources adaptées à leurs besoins spécifiques. Certains secteurs nécessitent en ce sens une attention particulière. L'e-santé est l'un de ces secteurs où l'innovation peut transformer radicalement la vie de tous les Belges en offrant des solutions plus efficaces, accessibles et personnalisées (voir en ce sens le chapitre Santé).

Nous visons un changement de posture de la puissance publique dont le rôle doit être de régir plutôt que de réagir à la transition numérique. Pour concrétiser cette vision d'une digitalisation de la société à la fois durable et équitable, nous appelons à l'établissement d'un cadre législatif cohérent et à une stratégie coordonnée, conçus en étroite collaboration avec les différents niveaux de pouvoir nationaux et supranationaux. La Belgique doit être acteur de sa digitalisation en clarifiant son paysage institutionnel. Une stratégie globale doit également être développée concernant le déploiement d'infrastructures garantissant un accès équitable à chacun à la connectivité.

Par ailleurs, si nous reconnaissons les opportunités offertes par les avancées technologiques majeures comme l'IA, nous souhaitons développer une approche stratégique et proactive à ces sujets. Celle-ci consiste à analyser chaque innovation en considérant à la fois ses avantages potentiels et ses implications sociales, éthiques, environnementales et économiques. En établissant un équilibre entre l'adoption rapide de nouvelles technologies et la garantie de leur sûreté et pertinence, nous veillons à ce que la digitalisation serve au mieux les intérêts de toutes et tous.

La sécurité des informations et des infrastructures est indispensable dans un monde où la connectivité est omniprésente. Nous plaçons pour la mise en place de mécanismes de défense performants contre les cybermenaces visant les données personnelles ainsi que les infrastructures publiques et privées.

Nous défendons avec conviction le droit à la vie privée dans l'espace numérique. Cela se traduit par la mise en œuvre de réglementations

strictes en matière de protection des données, la promotion de technologies respectueuses de la vie privée et la sensibilisation des citoyens à leurs droits et à la gestion de leurs informations personnelles. Une meilleure souveraineté dans la gestion et le traitement de ces données constituera également un enjeu majeur.

Enfin, nous sommes conscients de l'impact environnemental de la digitalisation et de la nécessité de réduire la pollution qu'elle engendre. C'est pourquoi nous portons une attention toute particulière aux conditions dans lesquelles les matériels et technologies sont conçus, produits, utilisés et, arrivés en fin de vie, démantelés ou recyclés. Notre objectif ultime est de réduire notre empreinte environnementale tout en optimisant les avantages que la digitalisation peut apporter à la société belge (voir en ce sens partie Climat/Économie). Les transitions vertes et numériques sont indissociables, elles doivent avancer en harmonie.

Afin de s'inscrire dans l'existant, les actions et mesures proposées dans ce programme, pour la Région wallonne, s'intégreront dans le cadre de la stratégie régionale Digital Wallonia⁶² et de ses 5 ambitions. Dans la même logique, une stratégie continuant les efforts déjà entrepris et ne recommençant pas d'une page blanche doit être favorisée à Bruxelles également. Les actions et mesures proposées à l'échelle de la Belgique s'inscrivent quant à elle dans les objectifs du *Digital Decade*⁶³. Les mesures proposées visent à mettre en œuvre et compléter ces ambitions sur les priorités proposées par les Engagés.

1 — HUMANISER LA DIGITALISATION DE NOTRE SOCIÉTÉ

1.1. ACCOMPAGNER LE CITOYEN POUR QU'IL DEVIENNE ACTEUR D'UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE INCLUSIVE

La transformation numérique de la société offre d'innombrables opportunités, allant de l'accès à l'information à la participation citoyenne en ligne. Cependant, elle présente également des défis majeurs, notamment la fracture numérique. Celle-ci désigne la disparité dans l'accès et l'utilisation des technologies numériques entre différents groupes de population.

Nos priorités

→ **Humaniser la digitalisation de notre société**

→ **Régir au lieu de réagir à la transition numérique**



⁶² <https://www.digitalwallonia.be/fr/strategie/>

⁶³ https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/europes-digital-decade-digital-targets-2030_fr

En Belgique, malgré une pénétration élevée d'Internet, la fracture numérique persiste. Cette disparité est particulièrement marquée parmi les groupes socio-économiques défavorisés, les personnes âgées et les résidents des zones rurales.

Les Espaces Publics Numériques (EPN) sont l'une des initiatives mises en place pour combattre la fracture numérique, ils offrent un accès public à Internet et proposent des formations pour aider les citoyens à développer leurs compétences numériques⁶⁴. Nous constatons, cependant, qu'en Wallonie au 01/01/2023 seulement 138 communes sur 262 disposaient d'au moins un EPN. Même si ce nombre devrait augmenter quelque peu dans les prochains mois en raison d'un subside récent de la Région, de trop nombreuses communes ne disposeront pas encore de cet outil essentiel pour la lutte contre la fracture numérique. La subsidiarité de la création de nouveaux EPN doit être poursuivie au cours de la prochaine législature. En outre, il conviendrait de contrôler l'activité effective des EPN existants afin de vérifier s'ils remplissent encore les exigences de leur labellisation initiale.

Les enjeux associés à la fracture numérique sont multiples :

- **Accessibilité** : Comment garantir que tous les citoyens, quelle que soit leur situation socio-économique ou géographique, ont un accès équitable à la technologie numérique ?
- **Éducation et formation** : Comment s'assurer que les citoyens ont les compétences nécessaires pour naviguer dans le monde numérique, que ce soit pour chercher un emploi, accéder à des services ou participer à la vie démocratique ?
- **Inclusion sociale** : Comment prévenir l'exclusion sociale des groupes qui sont laissés pour compte dans la révolution numérique ?

– Sécurité et confidentialité : Avec l'augmentation de l'utilisation d'Internet, comment éduquer les citoyens sur les risques potentiels et les meilleures pratiques pour protéger leurs données et leur vie privée en ligne ?

La fracture numérique affecte les principes fondamentaux d'égalité, d'inclusion et de démocratie. La Belgique doit mettre en œuvre des ambitions fortes pour garantir que tous les citoyens peuvent bénéficier des opportunités offertes par le numérique.

Nous voulons :

Le "*Pass Numérique Belge*" : Une initiative nationale pour garantir l'accès et la compétence numérique à tous les citoyens. Pour combattre la fracture numérique, qui est un enjeu majeur pour la cohésion sociale, la Belgique introduira le "*Pass Numérique Belge*", une carte d'accès universelle à des services numériques essentiels et à des formations adaptées.

– Accès universel :

+ Points d'Accès Publics : Création et renforcement d'espaces publics équipés (EPN, bibliothèques, centres communautaires) où les citoyens peuvent utiliser gratuitement des ordinateurs et Internet haut débit.

– Formation et compétence :

+ Ateliers Numériques : Organisation d'ateliers réguliers dans les Points d'Accès Publics pour former les citoyens aux compétences numériques de base, de la navigation sur Internet à l'utilisation de services publics en ligne.

+ Tutorat numérique : Mise en place d'un programme de tutorat où les jeunes formés aux technologies aident les seniors ou les moins familiarisés à maîtriser les outils numériques.

+ Assistance et accompagnement : Permanences d'aide individualisée administrative et technique par des médiateurs numériques qualifiés : conseil, aide pour effectuer une démarche, résolution d'un problème informatique ponctuel...

+ Médiateurs numériques : Investir dans la formation de médiateurs numériques est essentiel tant pour une aide individualisée efficace que pour l'organisation de formations adaptées aux différents publics et techniques.

– Innovation et inclusion :

+ Labos Citoyens Numériques : Création d'espaces collaboratifs où les citoyens peuvent proposer et développer des solutions pour combattre la fracture numérique, avec le soutien d'experts en technologie.

+ Application "Belgique Connectée 2030" : Développement d'une application mobile offrant un accès facile à tous les services publics, informations locales et ressources éducatives, avec une interface intuitive adaptée à tous les âges.

De plus :

- Faire de l'accès au numérique un droit fondamental afin de garantir à chacun une formation à l'utilisation du numérique, d'être équipé pour s'en servir, et d'être protégé lorsque l'on s'en sert.
- Moderniser le service universel et en augmenter le débit Internet fixe pour qu'il permette aux personnes en bénéficiant de surfer en confort.
- Créer une cellule améliorant l'ergonomie des logiciels Open source afin qu'ils soient utilisables par l'administration, l'école et tous les citoyens ou citoyennes.
- Collaborer avec des entreprises technologiques pour offrir des dispositifs reconditionnés à des prix réduits ou gratuits aux personnes à faible revenu.

– Sensibiliser le public aux dangers et aux opportunités du monde numérique, notamment en matière de nouvelles technologies comme l'IA, de sécurité et de confidentialité.

– Créer une plateforme en ligne offrant des ressources, des tutoriels et des cours pour développer ses compétences numériques à son propre rythme.

– Encourager les écoles à ouvrir leurs salles informatiques au public en dehors des heures de classe afin d'en faire des formes d'EPN en dehors des heures de cours.

– Mettre en place des programmes d'accompagnement pour les seniors, leur permettant de s'initier aux outils numériques et de rester connectés.

– Organiser des événements et des forums pour échanger sur les enjeux de la fracture numérique et partager des solutions innovantes.

– Soutenir les initiatives locales visant à réduire la fracture numérique, notamment les projets portés par des associations, des communes ou des ONG.

– Encourager les coopérations entre communes voisines afin de multiplier et de diversifier les opportunités d'accompagnement et de formation par des médiateurs numériques qualifiés.

– Créer une cellule de cybersécurité au niveau national afin de monitorer et empêcher les phishing en cours, faciliter la dénonciation du phishing et autres arnaques en cours.

⁶⁴ <https://www.epnwallonie.be/>

1.2. RENDRE ACCESSIBLE LE NUMÉRIQUE EN RENFORÇANT LES COMPÉTENCES DIGITALES TOUT AU LONG DU PARCOURS

1.2.1. AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES POUR ÉVOLUER DANS UN ENVIRONNEMENT DIGITALISÉ

L'intégration du numérique dans l'éducation est devenue une priorité pour de nombreux pays. L'éducation numérique ne se limite pas à l'utilisation d'ordinateurs ou de tablettes en classe. Elle ne se contente – surtout – pas de remplacer la feuille et le stylo par une tablette et un stylet. Il s'agit de développer une compréhension profonde des principes sous-jacents, des compétences de pensée critique et de la capacité à innover dans un environnement technologique. Une attention particulière doit également être portée aux filières spécialisées.

En Belgique, l'importance de l'éducation numérique est largement reconnue. Le Plan numérique pour l'éducation, lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, vise à intégrer progressivement le numérique dans les pratiques pédagogiques et à réduire la fracture numérique parmi les élèves⁶⁵. Malgré ces initiatives, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne l'équipement, la formation des enseignants et l'adaptation des curriculums.

Les enjeux associés au numérique dans l'éducation sont vastes :

- **Équipement et infrastructure** : Comment garantir que chaque établissement dispose des ressources technologiques nécessaires pour soutenir l'éducation au numérique ?
- **Formation des enseignants** : Comment s'assurer que les enseignants sont non seulement formés à l'utilisation des outils numériques,

mais aussi à leur intégration pédagogique ? Comment s'assurer également qu'ils sont équipés pour enseigner les compétences numériques dans les domaines spécialisés de l'IT et du STEM ?

- **Adaptation des curriculums** : Comment les programmes d'études peuvent-ils être adaptés pour intégrer les compétences numériques qui favorisent l'apprentissage actif et la résolution de problèmes allant de la programmation à la pensée critique en ligne ?
- **Égalité d'accès** : Comment garantir que tous les élèves, quelle que soit leur origine socio-économique, ont un accès égal aux opportunités d'apprentissage numérique et aux filières spécialisées ?

L'intégration réussie du numérique dans l'éducation nécessite une vision holistique, reconnaissant que la technologie est un outil, et non une fin en soi. Pour la Belgique, cela signifie adopter une approche collaborative, impliquant les décideurs, les éducateurs, les parents et les élèves eux-mêmes, pour créer un environnement d'apprentissage qui est à la fois innovant et inclusif.

De plus, les filières STEM et IT sont particulièrement cruciales, car elles forment la prochaine génération de scientifiques, d'ingénieurs et de professionnels de la technologie. Pour la Belgique, investir dans ces domaines est essentiel pour garantir sa compétitivité à l'échelle mondiale et pour répondre aux défis et opportunités du futur numérique.

Nous proposons un programme "Classe numérique 2030" : Équipement et formation pour une éducation 4.0 en Belgique. Afin de concrétiser la vision d'une éducation adaptée à l'ère numérique, la Fédération Wallonie-Bruxelles lancera le programme "Classe numérique 2030". Ce programme se concentrera sur deux piliers essentiels : l'équipement et la formation. S'appuyant sur l'existant, en Fédération Wallonie-Bruxelles,

ce programme doit s'inscrire dans la continuité du référentiel de formation manuelle technique, technologique et numérique⁶⁶ (FMTTN).

– Équipement pour chaque élève :

- + Pack éducatif numérique : Chaque élève, dès son entrée à l'école primaire, recevra un "Pack Éducatif numérique" comprenant une tablette tactile avec des logiciels éducatifs préinstallés, adaptés à son niveau scolaire. Ce matériel doit également permettre de faire le lien entre l'équipe éducative et les parents dans l'apprentissage des compétences numériques de l'élève.
- + Laboratoires de création numérique : Ces laboratoires offriront des outils comme des imprimantes 3D, des kits de robotique et des logiciels de conception, permettant aux élèves de réaliser des projets pratiques. Ils seront installés dans les grands centres urbains et/ou sous forme de bus itinérants permettant aux établissements ruraux d'en profiter également.

– Formation adaptée :

- + Certification numérique pour enseignants : Tous les enseignants suivront une formation spécifique pour obtenir une "Certification numérique", garantissant leur maîtrise des outils et méthodes d'enseignement numériques.
- + Partenariats avec les EdTech : Collaboration avec des start-up spécialisées dans la technologie éducative pour développer des modules d'apprentissage interactifs, des jeux éducatifs et des simulations.

Ce programme doit être complété par le Programme "STEMBelle" : Promotion et soutien des filières STEM pour les jeunes mettant l'accent sur l'empowerment des femmes. Pour répondre à la demande croissante de compétences en STEM (Science, Technologie, Ingénierie, Mathéma-

tiques) et pour combattre la sous-représentation des femmes dans ces domaines, la Belgique lancera le programme "STEMBelles".

– Éveil dès le plus jeune âge puis sensibilisation à l'adolescence :

- + Ateliers Découverte : Des ateliers interactifs seront organisés dans les écoles primaires pour découvrir les métiers STEM à travers des expériences pratiques et des jeux éducatifs.
- + Ambassadrices STEM : Des professionnelles des domaines STEM visiteront les écoles pour partager leurs expériences, inspirer les jeunes et déconstruire les stéréotypes.

– Soutien pendant les études secondaires et supérieures :

- + Bourses STEMBelles : Des bourses d'études seront offertes aux jeunes femmes poursuivant des études en STEM, pour réduire les barrières financières.
- + Mentorat et Réseautage : Création d'une plateforme de mentorat où les étudiantes peuvent être jumelées avec des professionnelles établies dans les domaines STEM pour bénéficier de conseils, de soutien et d'opportunités de réseautage.

– Collaboration avec le secteur privé :

- + Partenariats avec les entreprises : Collaboration avec les entreprises pour offrir des stages, formations et opportunités d'emploi aux diplômées des filières STEM.
- + Campagnes de sensibilisation : En partenariat avec le secteur privé, lancement de campagnes médiatiques mettant en avant les réussites des femmes dans les domaines STEM pour inspirer la prochaine génération.

⁶⁵ <http://www.enseignement.be/index.php?page=28257>

⁶⁶ http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=17242&do_check=CNEJLFQGE

De plus :

- Mettre en place un « permis du numérique ». Celui-ci serait acquis après le suivi, par l'élève, de séances de sensibilisation et de formation autour des enjeux du numérique : son utilisation saine et sécurisée, ses enjeux ... Il ne s'agit pas d'en interdire l'utilisation s'il n'est pas acquis, mais d'assurer un niveau de compréhension des bases unifié.
- Rendre obligatoire, dès l'enseignement fondamental, l'enseignement des différentes compétences numériques telles que l'apprentissage du fonctionnement des outils numériques et leur usage responsable et sain, la création et la conception de contenus multimédias, l'usage d'Internet et ses limites, la compréhension des algorithmes, de la robotique, du codage et de la logique qui les sous-tendent.
- Assurer une composante développant les compétences numériques de base dans toutes les formations et les cours de tous les domaines.
- Sensibiliser les élèves à la sécurité numérique, à l'éthique, au cyberharcèlement et à la citoyenneté en ligne.
- Évaluer régulièrement l'impact des outils numériques sur les performances et le bien-être des élèves pour ajuster les méthodes d'enseignement.
- Prévoir dans l'horaire hebdomadaire des périodes d'apprentissage où l'élève travaille en autonomie sous la surveillance d'un éducateur ou, pour les plus âgés, chez eux, via des dispositifs d'enseignement tirant parti des outils numériques.
- Permettre aux enseignant-e-s de travailler avec des groupes d'élèves plus petits pendant que le reste de la classe travaille de manière autonome.
- Intégrer des modules d'apprentissage numérique dans les programmes scolaires dès le primaire.

- Valoriser et reconnaître les formations privées qualifiantes qui répondent à des standards équivalents à ceux des formations organisées par l'enseignement communautaire.
- Organiser des journées portes ouvertes dans les universités et hautes écoles pour présenter les filières STEM et IT aux élèves du secondaire.
- Collaborer avec des entreprises technologiques pour proposer des stages et des immersions professionnelles aux étudiants des filières STEM.
- Organiser des ateliers et des formations pour les conseillers d'orientation, afin qu'ils puissent mieux guider les élèves vers les filières STEM et IT.
- Proposer des programmes d'échange pour les étudiants des filières STEM, leur permettant de découvrir d'autres cultures et approches pédagogiques.
- Assurer la formation des formateur-trice-s d'enseignant-e-s au numérique et automatiser la reconnaissance des compétences technopédagogiques acquises au sein de l'Union européenne.
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation dans les écoles pour déconstruire les stéréotypes liés aux métiers du numérique.
- Soutenir les écoles dans la mise en place d'infrastructures numériques solides, notamment un accès Internet haut débit.
- Établir des partenariats avec des entreprises technologiques pour bénéficier de matériel et de logiciels éducatifs à la pointe.



- Établir des partenariats avec des initiatives internationales pour échanger sur les meilleures pratiques en matière d'éducation au numérique.
- Mettre en place des plateformes collaboratives pour les élèves, favorisant le travail en groupe et l'échange.

1.2.2. AMÉLIORER L'APPRENTISSAGE CONTINU DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DANS UN MARCHÉ DU TRAVAIL EN ÉVOLUTION

L'évolution rapide du paysage technologique et la transformation numérique des industries ont profondément modifié les exigences du marché du travail. Les compétences qui étaient autrefois considérées comme essentielles peuvent rapidement devenir obsolètes, tandis que de nouvelles compétences émergent en réponse aux innovations technologiques.

En Belgique, comme dans de nombreux pays, la main-d'œuvre est confrontée à ces défis. Bien que le pays possède un système éducatif solide, il existe un besoin croissant de formation continue pour permettre aux travailleurs de rester pertinents et compétitifs.

Les concepts d'upskilling (amélioration des compétences actuelles) et de reskilling (acquisition de nouvelles compétences pour un changement de rôle ou de secteur) sont devenus centraux dans ce contexte. Ces approches visent à préparer les travailleurs aux exigences changeantes du marché du travail et à garantir qu'ils ne sont pas laissés pour compte dans l'économie numérique.

Les enjeux associés à la formation, à l'upskilling et au reskilling des travailleurs sont multiples :

- **Accès à la formation** : Comment garantir que tous les travailleurs, quel que soit leur âge, leur secteur ou leur situation socio-économique, ont accès à des opportunités de formation de qualité ?
- **Pertinence et qualité** : Comment s'assurer que les programmes de formation sont adaptés aux besoins actuels et futurs du marché du travail ?
- **Soutien institutionnel** : Quel rôle les gouvernements, les syndicats et les employeurs peuvent-ils jouer pour soutenir la formation continue et la reconversion professionnelle ?
- **Culture d'apprentissage** : Comment encourager une culture d'apprentissage continu et d'adaptabilité parmi les travailleurs ?

La Belgique, face à ces défis, doit adopter une approche proactive et collaborative. Cela nécessite un partenariat étroit entre les institutions éducatives, les employeurs, les syndicats et les décideurs politiques pour créer un écosystème de formation robuste et réactif. Cette approche peut s'appuyer sur le référentiel DigComp⁶⁷, élaboré pour faire le lien entre les compétences

⁶⁷ <https://www.comprendredigcomp.com/cadredigcomp.html>

numériques, les formations, les certifications, le marché de l'emploi et la vie citoyenne.

Nous proposons un programme "Belgique Future-Ready" : un compte formation personnalisé pour chaque travailleur. Dans un monde en constante évolution, la formation continue est essentielle pour que les travailleurs restent compétitifs au regard des besoins changeants du marché du travail. En réponse à ce défi, la Belgique lancera le programme "Belgique Future-Ready".

— Compte Formation Personnalisé :

+ Crédits Formation : Chaque travailleur, étudiant ou retraité recevra un compte formation disponible dans son portefeuille numérique. Ce compte formation sera alimenté en crédits formation utilisables pour des formations certifiées dont l'authenticité est sécurisée. Ces crédits s'accumuleront avec le temps et pourront être utilisés à tout moment de la carrière du travailleur. Les entreprises seront encouragées à articuler l'utilisation de ces crédits par leurs salariés avec des perspectives d'évolution au sein de la structure.

+ Plateforme d'Orientation : Une plateforme en ligne sera mise à disposition, offrant des tests d'orientation, des informations sur les secteurs en croissance et une liste de formations disponibles selon les besoins individuels.

— Partenariats avec le secteur privé :

+ Formations en Entreprise : Incitations pour les entreprises qui organisent des formations internes, permettant aux travailleurs d'apprendre tout en travaillant.

+ Stages de Reconversion : En collaboration avec les entreprises, création de stages spécifiques pour les travailleurs souhaitant se reconverter, offrant une expérience pratique dans un nouveau domaine.

— Soutien à la réorientation professionnelle :

+ Conseillers d'Orientation Professionnelle : Mise à disposition de conseillers spécialisés pour guider les travailleurs dans leur parcours de formation et de reconversion.

+ Garantie de Revenu de Formation : Pour les travailleurs qui choisissent de suivre une formation à temps plein, mise en place d'une garantie de revenu temporaire pour assurer leur stabilité financière.

"Belgique Future-Ready" vise à créer un écosystème où la formation continue est non seulement encouragée, mais aussi facilitée et adaptée aux besoins individuels de chaque travailleur.

De plus

— Étudier les impacts du numérique sur les emplois au sein de chaque secteur et co-définir des stratégies de transition et de reconversion graduelle des travailleurs et travailleuses des métiers les plus exposés pour éviter de futurs drames sociaux.

— Permettre à chaque travailleur de disposer d'un « sac à dos numérique » avec un portefeuille qui regroupe toutes les formations suivies au cours de sa carrière.

— Encourager les centres de formation à améliorer leur offre dans les compétences émergentes après avoir évalué leur intérêt.

— Collaborer avec les entreprises pour identifier les compétences clés de demain et adapter les programmes de formation en conséquence.

— Établir des partenariats avec des plateformes d'apprentissage en ligne pour offrir des formations certifiantes adaptées aux besoins du marché du travail.

— Mettre en place des programmes de mentorat pour accompagner les travailleurs dans leur parcours de reconversion professionnelle.

— Organiser des forums et des salons de l'emploi axés sur les métiers du numérique et les secteurs en croissance.

— Soutenir les formations sur le numérique adressées aux demandeurs d'emploi.

— Soutenir les initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation parmi les travailleurs.

— Sensibiliser les travailleurs aux opportunités offertes par l'économie numérique et les encourager à développer une mentalité d'apprentissage continu.

— Proposer des bourses et des aides financières pour les travailleurs souhaitant suivre des formations intensives dans des domaines clés.

— Investir dans la recherche et le développement, l'éducation et les programmes de requalification et de mise à niveau des compétences pour le secteur numérique.

1.3. DÉVELOPPER UNE ADMINISTRATION DIGITALISÉE, TRANSPARENTE, EFFICACE ET ORIENTÉE UTILISATEURS

La digitalisation de l'administration est nécessaire pour moderniser les services, améliorer l'efficacité et répondre aux attentes croissantes des citoyens et des entreprises en matière d'interactions numériques.

Des efforts ont été déployés pour digitaliser l'administration, notamment avec la mise en place de plateformes telles que "Mon dossier", permettant aux citoyens d'accéder à leurs données personnelles, ou "Only Once", visant à réduire la redondance des informations fournies par les citoyens et les entreprises aux autorités⁶⁸ ou encore "e-Government" et "maWallonie" visant à simplifier les interactions entre les citoyens et l'administration⁶⁹.

Cependant, malgré ces efforts, des défis subsistent. La coordination entre les différentes entités fédérées, la standardisation des processus et la formation des employés sont autant d'obstacles à surmonter.

Les enjeux associés à la digitalisation de l'administration sont multiples :

— **Accessibilité et inclusion** : Comment garantir que tous les citoyens et entreprises, quelle que soit leur situation géographique ou socio-économique, ont un accès égal aux services numériques ?

— **Sécurité et confidentialité** : Avec la transition vers le numérique, comment assurer la sécurité des données et la protection de la vie privée des citoyens et des entreprises ?

— **Formation et compétences** : Comment s'assurer que le personnel administratif est formé et équipé pour gérer les services numériques et répondre aux besoins des utilisateurs ?

— **Interconnexion des systèmes** : Comment garantir que les différents systèmes et plateformes numériques de l'administration peuvent communiquer entre eux, offrant une expérience utilisateur fluide et intégrée ?

La relation entre l'administration et ses usagers, qu'il s'agisse de citoyens ou d'entreprises, est au cœur de la démocratie. La digitalisation offre l'opportunité d'améliorer cette relation, de la rendre plus transparente, efficace et centrée sur l'utilisateur. Cela nécessite une vision stratégique, des investissements ciblés et une volonté de placer les citoyens et les entreprises au centre de la transformation numérique. La transformation numérique implique une refonte complète des processus, des structures et de la culture organisationnelle.

⁶⁸ <https://www.bosa.be/fr/projets/digitalisation>

⁶⁹ https://www.belgium.be/fr/la_belgique/e_government

Nous voulons :

La mise en place du "Guichet Unique numérique" pour toutes les interactions administratives. Pour simplifier et accélérer les démarches administratives des citoyens et des entreprises, la Belgique lancera le "Guichet Unique numérique" (GUN). Cette plateforme en ligne centralisera toutes les interactions avec l'administration, offrant un accès rapide, sécurisé et personnalisé à tous les services publics. Cela permettra également de réduire les délais et l'attente des usagers pour certaines démarches.

Les caractéristiques clés du GUN incluront :

- Un profil utilisateur unique pour chaque citoyen et entreprise, évitant la redondance des informations et garantissant la confidentialité des données.
- Une interface intuitive permettant de réaliser toutes les démarches administratives, des déclarations fiscales à la demande de permis.
- Des notifications en temps réel pour informer les utilisateurs des étapes à suivre, des échéances ou des changements de statut.
- Une assistance virtuelle 24/7 pour guider les utilisateurs et répondre à leurs questions. Cette assistance n'a pas vocation à se substituer au contact humain.

Le Guichet Unique numérique sera complété par le lancement du programme "Admin 4.0" pour une transformation numérique de l'administration. Ce programme ambitieux vise à renforcer la digitalisation des processus internes de l'administration, en utilisant les technologies les plus avancées pour améliorer l'efficacité, la transparence et la réactivité.

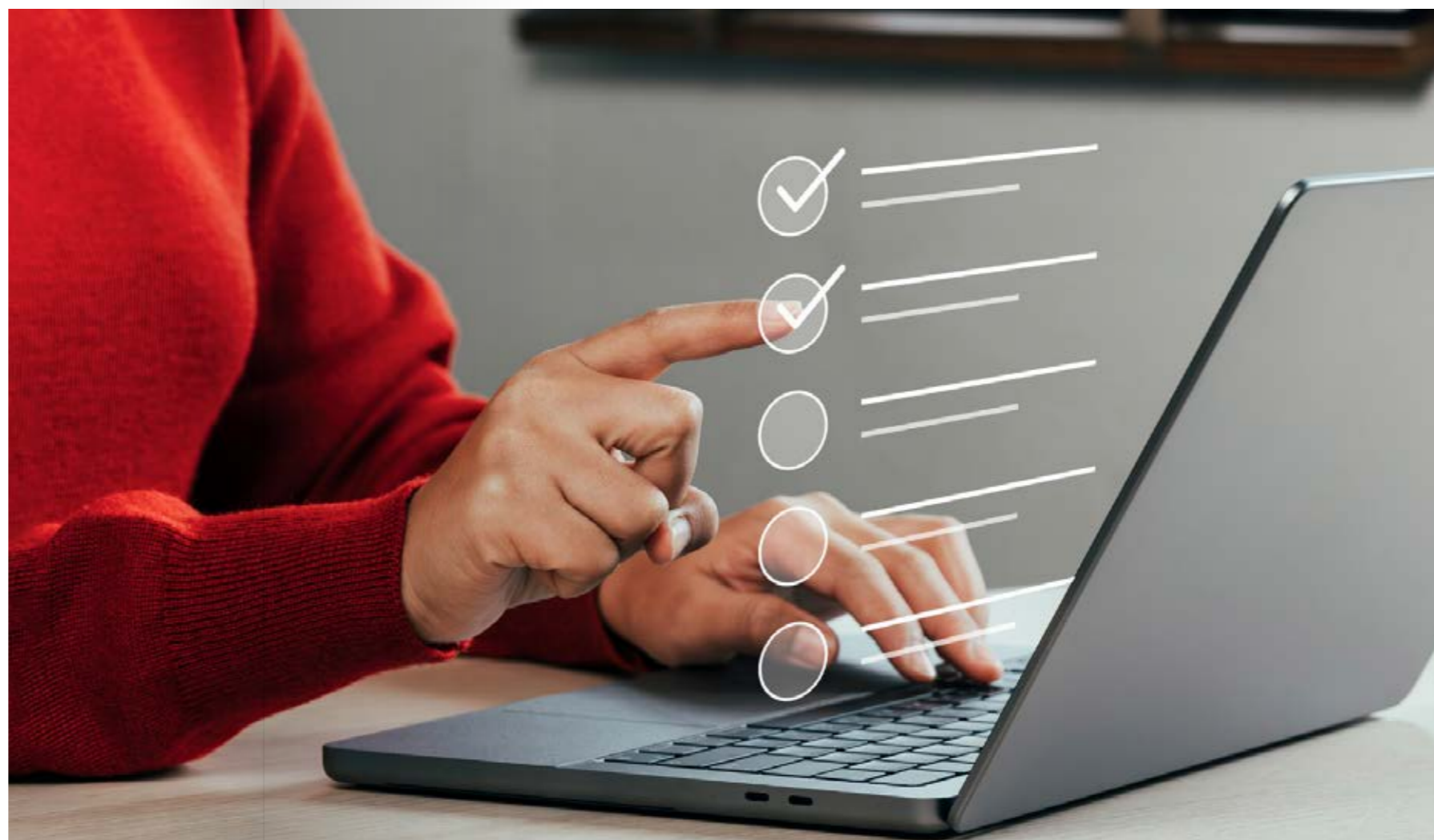
Les piliers clés du programme "Admin 4.0" incluront :

- Formation continue : tous les employés administratifs recevront une formation régulière sur les outils numériques et les meilleures pratiques, garantissant que l'administration dispose des compétences nécessaires pour sa transformation.
- Efficacité opérationnelle : refonte en profondeur des procédures administratives existantes en lien avec leur digitalisation. Les réglementations à venir devront être pensées et designées pour fonctionner également en ligne.
- Plateformes collaboratives : mise en place de systèmes permettant une collaboration en temps réel entre différents départements et niveaux de l'administration.
- Assurer la continuité du service : anticiper les attaques et black-out afin d'assurer la continuité du service aux usagers.
- Garantie d'une alternative non numérique : afin de garantir l'accès aux services public pour chacun, une alternative non numérique pour accéder à l'administration est primordiale⁷⁰.

De plus :

- Simplifier, systématiquement, le fonctionnement en ligne des administrations. En créant un Point de Contact Unique en ligne, par niveau de pouvoir, pour toutes les entreprises, indépendant-e-s et citoyen-ne-s. Ce point de contact doit permettre la centralisation des informations et des formulaires.

- Nous souhaitons garantir le respect – et renforcer son contrôle – des normes d'accessibilité des sites Internet publics. S'agissant des sites Internet publics, nous souhaitons en garantir une définition large en matière d'accessibilité pour ne pas se limiter aux services publics, mais également à tous les organismes financés par les pouvoirs publics. Nous souhaitons également mettre en place cette obligation pour tous les sites Internet d'entreprises fournissant des services de base tels que l'eau, l'électricité, la connexion téléphonique et Internet, le gaz, les banques...
- Accélérer et accompagner les avancées déjà entreprises avec des projets tels que l'e-Box afin d'assurer une adoption large et aisée pour les entreprises.
- Développer l'initiative Conectoo⁷¹ proposée par BOSA proposant une formation certifiante sur les enjeux de l'inclusion numérique et l'accompagnement des citoyens.
- Offrir un support technique et une assistance en ligne pour accompagner les utilisateurs dans leurs démarches administratives numériques.
- Établir des protocoles stricts de sécurité pour protéger les données personnelles des citoyens et des entreprises.
- Instaurer un système de feedback, encourager les retours d'expérience et les suggestions des usagers afin d'améliorer continuellement l'expérience utilisateur.



⁷⁰ Cette nécessité fait déjà l'objet d'une proposition de loi modifiant la loi du 19 juillet 2018 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, afin de prévoir une alternative non numérique déposée par Vanessa MATZ au Parlement fédéral.

⁷¹ <https://bosa.belgium.be/fr/connectoo>

- Promouvoir la transparence en publiant régulièrement des données ouvertes sur les activités et les décisions administratives.
- Organiser des consultations en ligne pour impliquer les citoyens dans la prise de décision administrative.
- Développer l'interopérabilité des systèmes et l'open-data, dans tous les services publics, quel que soit le niveau de pouvoir et de connexions entre eux. (Justice, énergie, mobilité, santé...). L'interopérabilité doit permettre à terme de développer une plateforme unique pour tous les services administratifs.
- Développer une utilisation éthique et sécurisée de l'intelligence artificielle et de l'analyse de données pour améliorer l'efficacité des services administratifs et améliorer les conditions de travail des fonctionnaires.

– Instaurer un système de certification pour les fournisseurs de solutions numériques pour l'administration, garantissant la qualité et la sécurité des outils utilisés.

– Soutenir les initiatives locales visant à digitaliser les services municipaux et régionaux, garantissant une cohérence à tous les niveaux de l'administration.

– Mettre en place des partenariats public-privé pour développer des solutions innovantes adaptées aux besoins de l'administration.

– Collaborer avec d'autres pays européens pour partager de meilleures pratiques et des solutions innovantes en matière de digitalisation administrative.

Dans le domaine plus particulier de la justice, l'intelligence artificielle pour la digitalisation jouera un rôle important. Nous souhaitons développer son utilisation suivant certaines balises.

– Mettre en place une base de données des jugements et lui permettre le traitement automatisé de toutes les informations qu'elle contiendra ;

– La neutralité des algorithmes utilisés devra être garantie et contrôlée dans un cadre législatif défini ;

– Le rôle de l'intelligence artificielle ne pourra jamais se substituer au jugement des magistrats qui devront toujours en contrôler le résultat, mais devra aider à la décision des magistrats ;

– L'intelligence artificielle devra permettre de libérer du temps pour permettre aux magistrats d'accorder davantage de temps là où la dimension humaine des conflits est la plus importante.

1.4. SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DIGITALE

1.4.1. SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

La digitalisation est devenue un impératif pour les entreprises, elle offre des opportunités d'innovation, d'efficacité opérationnelle et d'expansion du marché. Cependant, la transition vers le numérique peut être complexe, coûteuse et intimidante, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui peuvent ne pas avoir les ressources ou l'expertise nécessaires.

En Belgique, l'économie est fortement soutenue par les PME, qui représentent plus de 99 % des entreprises et emploient près de deux tiers de la main-d'œuvre⁷². Bien que de nombreuses

PME belges reconnaissent l'importance de la digitalisation, elles sont confrontées à des défis tels que le manque de compétences numériques, les coûts élevés des technologies et l'incertitude quant au retour sur investissement.

Le gouvernement belge a pris des mesures pour soutenir la digitalisation des entreprises. Cependant, malgré ces efforts, un écart persiste entre les grandes entreprises et les PME en matière d'adoption numérique.

Les enjeux associés à l'aide à la digitalisation des entreprises sont pluriels :

- **Formation et compétences** : Comment s'assurer que les employés des entreprises, en particulier des PME, sont formés aux nouvelles technologies et peuvent les utiliser efficacement ?
- **Accès à la technologie** : Comment rendre les technologies numériques accessibles et abordables pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ?
- **Culture et changement organisationnel** : Comment encourager une culture d'innovation et de changement au sein des entreprises pour embrasser la digitalisation ?
- **Sécurité et conformité** : Avec la digitalisation vient le défi de la cybersécurité et de la conformité réglementaire. Comment les entreprises peuvent-elles être soutenues pour naviguer dans ce paysage complexe ?

La Belgique, face à ces défis, doit adopter une approche holistique pour soutenir la digitalisation des entreprises. Cela nécessite une collaboration étroite entre le gouvernement, le secteur privé, les institutions éducatives et les partenaires internationaux pour créer un écosystème numérique robuste et inclusif.

Nous proposons le lancement d'un programme visant à accélérer la digitalisation des entreprises. Celui-ci, inscrit dans la dynamique de Digital Wallonia pour la Région wallonne, aura pour but de soutenir les entreprises belges dans leur

transition numérique et de renforcer la compétitivité de l'économie nationale, ce programme sera instauré. Ce programme vise à fournir aux entreprises, en particulier aux PME, les outils, les ressources et le soutien nécessaires pour embrasser pleinement la révolution numérique.

Les éléments clés de ce programme incluront :

- **Centres de compétence numérique** : Une meilleure coordination de centres régionaux offrant des formations, des ateliers et des conseils sur les meilleures pratiques numériques, de la gestion des données à l'e-commerce.
- **Subventions et incitations fiscales** : mise à disposition de subventions pour les entreprises investissant dans des technologies numériques et offrant des incitations fiscales pour la formation numérique des employés.
- **Mentorat et partenariats** : Mise en relation des entreprises avec des mentors du secteur numérique et encouragement des partenariats entre start-up et grandes entreprises pour favoriser l'innovation. Partage de meilleures pratiques et des expériences dans la mise en place de solutions numériques.

Au niveau fédéral, création d'une plateforme en ligne : Développement d'une plateforme en ligne offrant des ressources, des tutoriels et des outils pour guider les entreprises dans leur transformation numérique.

De plus :

- Soutenir financièrement les petites et moyennes entreprises dans leurs efforts de digitalisation par le biais de subventions ou de prêts avantageux.
- Encourager les partenariats entre start-up technologiques et entreprises traditionnelles pour favoriser l'innovation et le transfert de connaissances.
- Encourager les entreprises à adopter des solutions numériques durables et écoresponsables.

⁷² <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-en-belgique>

- Mettre en place des programmes de mentorat pour les entreprises en phase de digitalisation, permettant de bénéficier de l'expertise de leaders du secteur numérique.
- Soutenir les entreprises par la mise en place d'un guichet unique pour les start-up, offrant des conseils et une orientation sur la réglementation.
- Améliorer la reconnaissance des formations et expériences professionnelles et l'équivalence des diplômes dans le domaine du numérique.
- Faciliter l'accès à un visa de travail pour les spécialistes en informatique.
- Promouvoir des forums et des événements nationaux sur la digitalisation pour encourager le networking et le partage d'expériences entre entreprises.

1.4.2. STIMULER L'INNOVATION ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UN LEADERSHIP NUMÉRIQUE EUROPÉEN

Quelques entreprises technologiques, souvent désignées par l'acronyme GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) dominent le paysage numérique mondial. Ces entreprises américaines exercent une influence considérable sur l'économie numérique, la culture et même la politique. Grâce à leur taille, leurs ressources et leur capacité d'innovation, elles ont une position dominante sur le marché, ce qui suscite des préoccupations en matière de concurrence, de régulation et d'éthique. Elles offrent d'une part des services essentiels qui facilitent la digitalisation, l'innovation et la connectivité, mais cela étant leur position dominante peut étouffer la concurrence locale, influencer les normes du marché et limiter la croissance des start-up et des PME⁷³. Face à cette domination, l'Europe s'interroge également sur sa capacité à produire

ses propres champions du numérique capables de rivaliser sur la scène mondiale.

La Belgique bénéficie des innovations et des services offerts par ces géants du numérique. Cependant, la dépendance à ces géants pose des questions sur la souveraineté numérique, la protection des données et la compétitivité économique. L'Europe a historiquement été un leader dans de nombreux domaines technologiques, mais a du mal à produire des entreprises technologiques de la taille des GAFAM⁷⁴. Les entreprises sont elles aussi préoccupées par la dépendance excessive à l'égard de ces grands acteurs, en particulier dans des domaines tels que le cloud computing, les systèmes d'exploitation, les plateformes de vente en ligne, la Blockchain et l'IA⁷⁵. Des inquiétudes persistent aussi concernant l'utilisation des données, la protection de la vie privée et la capacité des géants du numérique à influencer les décisions politiques et réglementaires.

L'innovation et le développement d'un leadership numérique européen reposent sur plusieurs enjeux :

- **Innovation et recherche** : Comment renforcer la souveraineté numérique belge en stimulant l'innovation et la recherche en Europe afin de développer des technologies de pointe et des solutions numériques innovantes ?
- **Financement** : Comment garantir que les start-up et les entreprises technologiques européennes ont accès à des financements suffisants pour croître et rivaliser à l'échelle mondiale ?
- **Réglementation** : Comment équilibrer la nécessité de réguler les géants technologiques et d'assurer une concurrence équitable tout en favorisant un environnement propice à la croissance et à l'innovation pour les entreprises européennes ?

- **Talents** : comment attirer et retenir les meilleurs talents technologiques en Europe, et comment former la prochaine génération de leaders numériques ?

La Belgique, en collaboration avec l'Union européenne, doit donc naviguer prudemment dans ses relations avec les géants du marché du numérique, en cherchant à tirer parti des avantages tout en protégeant ses intérêts nationaux et en soutenant la croissance locale. Pour cela, favoriser le développement de champions numériques est crucial. Cela nécessite une vision stratégique à long terme et implique des investissements dans l'éducation, la recherche, l'infrastructure et un environnement réglementaire favorable. De plus, une collaboration étroite entre les gouvernements, le secteur privé, les institutions éducatives et les partenaires internationaux est essentielle pour réaliser cette vision.

Nous voulons :

Création de l'« *EuroTech Alliance* » - Une fédération professionnelle des géants technologiques européens pour rivaliser sur la scène mondiale. L'Europe a besoin d'une approche audacieuse pour renforcer sa présence dans le secteur technologique mondial. Plutôt que de tenter de rivaliser individuellement, les géants technologiques européens doivent unir leurs forces.

- Vision stratégique, commune :
 - + Coopération des Leaders : Encourager la collaboration étroite entre les principales entreprises technologiques européennes pour créer des écosystèmes puissants capables de rivaliser avec les GAFAM.
 - + Optimisation des Ressources : Mutualiser les ressources en recherche et développement, les infrastructures technologiques et les talents pour accélérer l'innovation.

- Soutien gouvernemental :
 - + Financement public : Mettre en place des programmes d'investissement européen pour soutenir les initiatives privées dans les domaines de la recherche et du développement, dans le respect du droit de l'Union européenne.
 - + Identifier les « technologies de rupture » qui auront un impact majeur dans le futur et cibler prioritairement ces technologies et les secteurs où l'Union européenne a des atouts existants susceptibles de la rendre plus compétitive.
 - + Dans ces secteurs, faciliter l'accès aux financements à destination des start-ups innovantes du numérique pour leur permettre d'atteindre des tailles critiques suffisantes.

- Marché unique numérique :
 - + Harmonisation réglementaire : Simplifier et harmoniser les réglementations numériques à travers l'Europe pour faciliter l'expansion et l'opération de l'EuroTech Alliance sur l'ensemble du continent.
 - + Protection des données : Établir des normes élevées en matière de protection des données, garantissant que l'EuroTech Alliance opère selon les principes européens de respect de la vie privée.
- Stratégie d'acquisition :
 - + Encourager les incubateurs de start-ups afin de permettre le développement de l'EuroTech Alliance par l'émergence de nouvelles entreprises prometteuses.

L'EuroTech Alliance pourrait transformer le paysage technologique européen, créant une fédération capable de rivaliser avec les géants mondiaux tout en respectant les valeurs européennes.

⁷³ <https://www.levif.be/actualite/international/gafam-le-defi-europeen-face-aux-geants-du-numerique/article-normal-1161999.html>

⁷⁴ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-strategy_fr

⁷⁵ <https://ec.europa.eu/competition/publications/reports/kd0419345enn.pdf>



Cette stratégie doit être complétée par la création d'un "Pacte numérique belge" sous l'égide du gouvernement fédéral : pour une collaboration équitable entre les géants technologiques et les entreprises/institutions locales. Ce pacte instaura un cadre de collaboration étroite entre les grandes entreprises technologiques opérant en Belgique et les entreprises et institutions locales. L'objectif est de garantir que les technologies et plateformes de ces géants soient adaptées aux besoins spécifiques du marché belge, tout en soutenant l'innovation locale.

Ce pacte permettra aux grandes entreprises technologiques de s'engager à :

- Investir dans des incubateurs et accélérateurs locaux pour stimuler l'innovation belge.
- Proposer des formations et des ressources pour aider les entreprises locales à maximiser l'utilisation des plateformes technologiques.
- Assurer une transparence totale sur l'utilisation des données des utilisateurs belges et garantir leur protection.
- Garantir des droits sociaux étendus à leurs sous-traitants. N'abusant justement pas de ce statut et accordant celui d'employé notamment pour les grandes plateformes utilisant un grand nombre de travailleurs.

Ainsi, les entreprises et institutions belges bénéficieront d'un accès privilégié à des technologies de pointe, à des formations et à des opportunités de collaboration.

De plus :

- Permettre une mise en œuvre rapide de la taxe GAFAM afin d'équilibrer les contraintes entre nos commerçants et les grandes plateformes de vente en ligne.
- Mettre en place une commission de surveillance au sein du Conseil Numérique Fédéral⁷⁶ afin de surveiller les pratiques des grandes entreprises technologiques et s'assurer qu'elles ne nuisent pas aux entreprises locales.
- Encadrer l'e-commerce afin de protéger les commerces locaux en aidant les commerçants locaux à se fédérer et à créer des plateformes en ligne pour se proposer en alternative aux GAFAM.
- Laisser le choix du mode logistique au client afin de lui permettre de choisir, à des prix différenciés, entre une solution plus écologique et une moins écologique.

- Soutenir le développement et la diffusion des logiciels libres et open source notamment dans les administrations publiques en supprimant les freins à leur utilisation.
- Encourager la création de comités d'entreprises belges ou européens pour les plateformes extraeuropéennes (à l'instar de ce qu'ont fait Foodora/Deliveroo).
- Lutter contre les « Killer acquisitions » des sociétés étrangères qui acquièrent une entreprise européenne pour s'approprier ses innovations ou empêcher le développement d'une concurrence. En renforçant notamment les private equity locaux.
- Proposer des incitations fiscales et/ou subsides pour les start-up technologiques européennes montrant un potentiel de croissance rapide par rapport à d'autres capitales technologiques tels que Paris et Londres. Dans la mise en œuvre de ces incitants, nous devons veiller à réduire la charge administrative souvent trop complexe permettant d'accéder à ces financements.
- Créer un statut juridique attractif pour les sociétés européennes numériques qui leur permettra d'exercer leurs activités dans toute l'Union européenne et d'offrir la même qualité de services à tous les consommateurs européens.
- Offrir des incitations aux géants technologiques qui investissent dans la recherche et le développement en Belgique, favorisant ainsi l'innovation locale. Cette incitation peut notamment prendre la forme d'un précompte chercheur.
- Faire appliquer strictement le droit du travail, notamment le statut de salarié, dans les filiales des GAFAM en Belgique.
- Plaider au niveau européen pour une obligation incombant aux fabricants d'ordinateurs de proposer le choix entre deux systèmes d'exploitation, afin de prévenir la distorsion de concurrence des ventes liées.

- Faciliter l'accès aux marchés internationaux pour les entreprises technologiques européennes, en négociant des accords commerciaux favorables.
- Mettre en place un mécanisme de médiation pour résoudre les conflits entre les géants technologiques et les entreprises locales afin d'aider à maintenir un environnement commercial harmonieux. Le mécanisme pourrait être mené par la commission de surveillance.
- Promouvoir la mobilité des talents technologiques au sein de l'Europe, en simplifiant les procédures de visa et de travail.
- Renforcer les filières d'enseignement et de recherche consacrées à la digitalisation pour susciter l'émergence de talents européens et en attirer davantage de l'étranger.
- Faire de la Wallonie et de Bruxelles des pôles d'excellence dans le secteur du gaming et les industries culturelles et créatives pour qu'ils deviennent une référence internationale.
- Surmonter la fragmentation du marché européen de la Fintech sur les lignes nationales, en tant que composante essentielle de l'achèvement de l'Union des marchés de capitaux (UMC).
- Soutenir les initiatives visant à protéger la propriété intellectuelle des entreprises technologiques européennes.
- Encourager les collaborations transfrontalières entre entreprises technologiques pour développer des solutions conjointes.
- Organiser des événements et des forums technologiques européens pour favoriser le networking et les collaborations interentreprises et mettre en place des programmes de mentorat pour les entrepreneurs technologiques.

⁷⁶ Nous proposons la mise en place d'un Commissaire Numérique Fédéral, cette proposition est développée dans la partie « Clarifier le paysage institutionnel en développant une stratégie numérique coordonnée ».

2 — RÉGIR AU LIEU DE RÉAGIR À LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Plutôt que d'être en réaction, nous proposons une approche proactive qui s'empare de la transition numérique et permettra aux citoyens et aux générations futures d'avoir conscience du monde en changement dans lequel ils sont ou vont devenir acteurs. Notre société ne peut se contenter de subir les grands changements auxquels elle fait face, nous devons doter la faire évoluer pour qu'elle puisse les anticiper, afin qu'ils évoluent toujours au service de l'humain.

2.1. RENFORCER ET CLARIFIER LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA MAÎTRISE DES ENJEUX DU NUMÉRIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

2.1.1. CLARIFIER LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL EN DÉVELOPPANT UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE COORDONNÉE

Les avancées technologiques rapides, l'omniprésence des géants du numérique et les préoccupations croissantes en matière de protection des données ont mis en évidence la nécessité d'une régulation efficace. Or, la Belgique, avec sa structure fédérale complexe, présente des défis uniques en matière de coordination numérique. La multiplicité d'entités compétentes en matière numérique entraîne des chevauchements, des redondances et des lacunes dans la mise en œuvre des politiques numériques.

Selon une étude de l'OCDE de 2019, la Belgique se situe en dessous de la moyenne européenne en ce qui concerne la mise en œuvre de services publics numériques. Cette situation est en partie

due à la fragmentation des compétences entre les différentes entités fédérées⁷⁷.

L'Union européenne a toutefois souligné la nécessité d'une régulation renforcée, notamment avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la proposition de loi sur les services numériques (DSA). Ces réglementations visent à établir un cadre commun pour tous les États membres, mais la mise en œuvre relève souvent de régulateurs nationaux.

Les enjeux sont multiples :

- **Harmoniser les réglementations et assurer leur mise en œuvre** pour favoriser l'innovation et la compétitivité.
- **Garantir la protection des données et la sécurité numérique** des citoyens.
- **Faciliter l'accès aux services publics numériques** pour tous les citoyens, quelle que soit leur région ou leur communauté.
- **Répondre rapidement aux défis** technologiques sans freiner l'innovation.

La coordination entre l'Union européenne, le niveau fédéral et les entités fédérées est essentielle pour relever ces défis. Elle permettrait de mutualiser les ressources, d'éviter les doublons et de bénéficier des meilleures pratiques à l'échelle européenne. Une stratégie numérique coordonnée serait également un atout majeur pour attirer les investissements et renforcer la position de la Belgique sur la scène numérique internationale.

Nous voulons la mise en place d'un Commissaire stratégique fédéral pour la mise en œuvre d'une stratégie digitale. Il sera chargé d'être le point de coordination entre les entités fédérées et l'État fédéral dans la mise en application d'une stratégie numérique commune qui doit y être concertée. Celui-ci ne sera pas un « politique », mais un haut fonctionnaire qui assurera

l'avancement des dossiers et la cohérence de la stratégie numérique. Cette cohérence passe également par la désignation de mandats clairs pour chaque entité. Le Commissaire s'appuiera sur un Conseil Numérique Fédéral composé de représentants des entités fédérées, du fédéral et des corps intermédiaires. La mission de ce conseil ne portera que l'harmonisation et la coordination des initiatives dans tout le pays.

Cette coordination doit également être complétée par une meilleure lisibilité des régulateurs. Nous proposons que la Belgique opte pour un régulateur fédéral unique qui assurera la régulation des acteurs numériques faisant ainsi la synthèse entre les réglementations transnationales, les réglementations fédérales, régionales et les réglementations plus spécifiques aux niveaux sectoriels. À l'instar de la FSMA, celui-ci doit pouvoir adopter des règlements, approuvés par arrêtés royaux, à destination des différents secteurs. Il doit également disposer des moyens humains et financiers suffisants à l'exercice de sa mission. Ce mécanisme permet deux avantages :

- Développer une régulation agile ;
- Garantir une sécurité juridique – nécessaire – aux acteurs en ayant besoin pour assurer une prévisibilité dans leurs investissements.

L'objectif clairement affiché est de simplifier le paysage institutionnel du numérique en clarifiant les acteurs présents et en rationalisant leur présence éparpillée dans différentes administrations.

De plus :

- Adopter un agenda robotique inclusif à travers une stratégie qui unit les différents niveaux de pouvoir dans l'accompagnement de la transition professionnelle numérique.
- Assurer une mise en œuvre rigoureuse des textes récemment adoptés (DSA, DMA, IA Act...) et assurer que des moyens humains et matériels suffisants soient donnés aux autorités de régulation tant au niveau national qu'europpéen.

- Obliger les grandes plateformes numériques à fournir une transparence sur le fonctionnement de leurs algorithmes.
- Renforcer les normes de protection des données, et mettre en œuvre les sanctions pour les violations.
- Mettre en place d'audits réguliers des acteurs numériques pour s'assurer qu'ils respectent les réglementations locales.
- Élaborer une charte définissant les principes éthiques que tous les acteurs numériques doivent respecter en Belgique.
- Lancer un appel d'offre plus large pour une plateforme de civic Tech et étudier les possibilités de partenariats public-privés.
- Renforcer la collaboration avec les institutions de l'UE pour s'assurer que la stratégie numérique belge est alignée sur les directives européennes.
- Établir des partenariats avec d'autres régulateurs à l'étranger pour échanger des informations et de meilleures pratiques.
- Mettre en place une unité dédiée à la veille technologique pour informer les entités fédérées des dernières innovations et outils. Cette unité bénéficiera du travail déjà réalisé par les universités ;
- Organiser des forums annuels sur la stratégie numérique, rassemblant des représentants du régulateur, des experts, des décideurs politiques et des citoyens pour discuter des avancées et des défis.
- Créer des programmes de formation spécifiques pour les décideurs politiques sur les tendances numériques et les meilleures pratiques internationales.
- Lancer une plateforme en ligne pour faciliter le partage d'informations, de projets et d'initiatives entre les différentes entités.

⁷⁷ <https://www.oecd.org/gov/digital-government/digital-government-review-of-belgium-4f8f6d20-en.htm>

- Encourager les initiatives citoyennes en matière de numérique, avec des subventions pour les projets ayant un impact significatif.
- Mettre en place des programmes d'échange pour les fonctionnaires travaillant sur des initiatives numériques, favorisant le partage de connaissances entre entités.

2.1.2. RENFORCER LE DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES GARANTISSANT UN ACCÈS ÉQUITABLE À LA CONNECTIVITÉ

L'infrastructure numérique est le pilier de la transformation digitale d'un pays. Elle détermine non seulement la vitesse et la qualité de la connectivité, mais aussi la capacité d'un pays à innover, à attirer des investissements et à rester compétitif sur la scène internationale. La Belgique est à un carrefour décisif en matière de développement de ses infrastructures numériques. Toutefois, le déploiement de la 5G en Belgique a été sujet à controverse, faisant naître des préoccupations allant des implications pour la santé à la sécurité nationale⁷⁸. La Belgique doit rassurer sa population sur la sécurité des infrastructures déployées et doit s'atteler à rattraper son retard en matière de couverture. En effet, selon le rapport DESI 2023, la Belgique se situe dans les 3 moins bons élèves de l'Union européenne en matière de couverture 5G.

Les enjeux associés au développement de ces infrastructures sont pluriels :

- **Anticiper l'obsolescence et améliorer les installations des services publics** qui souffrent encore souvent d'installations anciennes et peu sécurisées.
- **Améliorer l'accessibilité au réseau** en garantissant un accès équitable à une connectivité de haute qualité dans tout le pays.

- **Atteindre les objectifs de l'Union européenne** en matière de connectivité pour 2025.
- **Accompagner les citoyens, les entreprises et le secteur public**, dans le déploiement d'infrastructures assurant une meilleure connectivité et sécurité.

La Belgique doit donc prendre des décisions stratégiques pour investir dans ces infrastructures, surmonter les obstacles réglementaires et répondre aux préoccupations du public. Nous devons absolument aborder la question de l'infrastructure avec plus de sérieux que cela n'a été fait jusqu'aujourd'hui. Les enjeux de la digitalisation et des changements technologiques auxquels nous faisons face sont immenses et nous ne pouvons continuer de les rater parce que nous ne parvenons pas à déployer une infrastructure efficace.

L'objectif est d'assurer une connexion pour chaque citoyen. Il s'agit d'une part de déployer plus rapidement la fibre optique en Belgique – et particulièrement en fédération Wallonie-Bruxelles – afin de connecter chaque foyer à la fibre optique. Ceci au travers de partenariats publics-privés afin de développer un réseau ouvert aux opérateurs. D'autre part, nous voulons rattraper le retard de la Wallonie et de Bruxelles dans le déploiement de la 5G tout en respectant le principe de précaution.

De plus :

- Déployer la fibre optique et un réseau mobile - de qualité - sur l'ensemble du territoire, pour solutionner la couverture des zones blanches. Ce déploiement devra se faire de façon transparente et sécurisée, dans le respect des standards européens, en tenant compte des personnes électrohypersensibles, et être accompagné par un plan ambitieux de sobriété numérique.



- Exiger de l'IBPT qu'elle mette en œuvre le roaming interne entre les opérateurs de téléphonie mobile pour assurer que chaque utilisateur puisse bénéficier du réseau d'un opérateur de téléphonie mobile concurrent dans les zones géographiques moins desservies ou que son opérateur ne couvre pas.
- Assurer la couverture des chemins de fer et des axes routiers à l'intention des usagers dans les trains.
- Étudier des modèles alternatifs d'investissement dans la fibre optique et dans la 5G pour couvrir les zones qui ne sont pas comprises dans les plans des opérateurs et encourager les opérateurs à investir davantage.
- Développer une stratégie de recycling/upcycling des équipements numériques devenus obsolètes.
- Renforcer les mesures visant à stimuler la concurrence et réduire les prix.
- Améliorer le financement de l'infrastructure numérique dans le cadre du mécanisme "Connecting Europe Facility", en privilégiant les investissements différenciants et porteurs sur notre territoire.
- Créer des programmes de formation pour équiper la main-d'œuvre locale des compétences requises pour installer et entretenir les infrastructures.
- Établir des normes techniques pour garantir la compatibilité et la qualité des infrastructures déployées.
- Offrir des avantages fiscaux aux entreprises privées qui investissent massivement dans le déploiement des infrastructures numériques.
- Mettre en place des protocoles stricts pour évaluer l'impact environnemental du déploiement des infrastructures.
- Garantir que les tarifs pour l'accès à la fibre optique et à la 5G soient équitables et abordables pour tous les citoyens.
- Lancer des campagnes d'information afin d'éduquer le public sur les avantages et la sécurité de la 5G et de la fibre optique.

⁷⁸ <https://www.lesoir.be/308373/article/2020-09-23/la-5g-en-belgique-ou-en-est>

2.2. SUPERVISER, RÉGULER ET GUIDER LE DÉVELOPPEMENT DE L'IA VERS UNE UTILISATION ÉTHIQUE ET TRANSPARENTE

L'intelligence artificielle (IA) qu'elle soit généralisée ou générale est l'une des avancées technologiques les plus transformatrices de notre époque. Elle promet d'apporter des améliorations significatives dans divers domaines, de la santé à la finance, en passant par l'éducation et les transports. Cependant, avec cette promesse vient une série de défis éthiques, sociaux et économiques qui nécessitent une gouvernance réfléchie. Certains risques se concrétisent déjà tels que les *deep fakes* et nécessitent une réponse immédiate.

Les entreprises, les universités et les institutions gouvernementales explorent activement les applications de l'IA pour améliorer la sécurité, l'efficacité et l'innovation. Cependant, la Belgique, bien qu'elle soit un acteur actif dans le domaine de l'IA, doit encore élaborer un cadre complet pour sécuriser son développement et encadrer son utilisation⁷⁹.

Face à ces enjeux, l'évolution et l'arrivée rapide d'outils tels que ChatGPT avec sa dernière déclinaison à ce jour, GPT 4, peut représenter un risque, un danger, ou en tout cas une crainte légitime. De nombreuses voix s'élèvent afin de demander un moratoire sur l'évolution de ces types d'outils tant que nous ne les connaissons et ne les maîtrisons pas mieux. Nous souhaitons également pouvoir mieux maîtriser leurs implications, les propositions que nous développons ci-dessous vont dans ce sens. Dans le même temps, nous appelons à une décision européenne au sujet d'un potentiel moratoire.

Les enjeux associés à la gouvernance de l'IA sont nombreux :

- **Éthique et transparence** : Comment garantir que les systèmes d'IA sont développés et utilisés de manière éthique, évitant les biais et garantissant la transparence dans la prise de décision automatisée ?
- **Protection des données** : L'IA nécessitant souvent de très grands ensembles de données pour son fonctionnement, comment garantir la protection de la vie privée et la sécurité des données ?
- **Compétences et éducation** : Comment s'assurer que la main-d'œuvre belge est équipée des compétences nécessaires pour travailler avec l'IA et en tirer parti ?
- **Innovation et compétitivité** : Comment la Belgique peut-elle rester compétitive sur la scène mondiale de l'IA, favorisant l'innovation tout en garantissant une régulation protectrice ?

La gouvernance de l'IA ne concerne pas seulement la technologie elle-même, mais aussi son impact sur l'emploi, la société et la démocratie. L'Union européenne et la Belgique doivent adopter une approche multidisciplinaire, impliquant des experts en technologie, en éthique, en droit et en politique pour élaborer un cadre de gouvernance qui maximise les avantages de l'IA tout en minimisant ses risques.

Nous proposons la création de l'Institut belge de Gouvernance de l'Intelligence Artificielle (IBGIA) rattaché au Commissaire numérique fédéral⁸⁰. Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle (IA) et à ses implications potentielles dans tous les secteurs de la société, la Belgique établira l'Institut belge de Gouvernance de l'Intelligence Artificielle (IBGIA). Cet organisme indépendant sera chargé de superviser, réguler et guider le développement et l'application de l'IA dans le pays dans le prolongement des mesures adoptées au niveau européen. Les missions clés de l'IBGIA incluront :

- Éthique et transparence : Élaboration de directives éthiques certifiant les systèmes d'IA afin de garantir que l'IA est développée et utilisée de manière responsable, transparente et équitable.
- Certification : Mise en place d'un système de certification pour les solutions d'IA, assurant leur conformité aux normes éthiques et techniques.
- Recherche et innovation : Soutien à la recherche en IA, en collaboration avec les universités, les Hautes écoles, les entreprises et les institutions européennes.
- Éducation et sensibilisation : Lancement de programmes de formation pour les décideurs, les entreprises et le grand public sur les enjeux et les opportunités de l'IA.
- Transition verte : Soutien aux projets de recherches et développement sur les applications de l'IA permettant de s'adapter à la transition écologique.

L'IBGIA veillera à ce que la Belgique reste à la pointe de l'innovation en IA tout en garantissant la protection des droits et des intérêts de ses citoyens. Il veillera également à la bonne coordination de son travail avec ses homologues à travers les mondes et défendra un positionnement européen à ces sujets.

À terme, un rassemblement des forces vers un grand centre européen semble être un objectif à poursuivre. Nous ne souhaitons cependant pas attendre une initiative européenne qui pourrait se faire attendre.

De plus :

- Former les professionnels aux balises éthiques nécessaires à l'utilisation et au développement de l'IA.
- Procéder à une refonte des programmes de formation en génie logiciel afin d'intégrer des compétences en éthique, en sciences sociales et en droit développant le réflexe des profes-

sionnels pour élaborer des solutions créatives, éthiquement acceptables et socialement responsables, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle.

- Promouvoir un environnement compétitif qui encourage le développement et l'adoption des technologies de l'IA tout en mettant en place des mécanismes de surveillance et d'évaluation pour suivre l'impact de l'IA sur la société et l'économie.
- Développer un partenariat entre le monde académique, les pouvoirs publics et le secteur privé pour faire de la Belgique, un hub international d'intelligence artificielle et du Web ainsi qu'un lieu d'innovation.
- Encourager les entreprises à adopter des normes transparentes pour les algorithmes d'IA, permettant aux utilisateurs de comprendre comment les décisions sont prises.
- Soutenir l'avènement d'une charte internationale de développement de l'IA qui soit humano-centrée.
- Soutenir les initiatives visant à sensibiliser le grand public aux enjeux de l'IA, en veillant à ce que tous les citoyens soient informés et préparés aux changements à venir.
- Mettre en place des programmes de formation spécialisés pour les professionnels souhaitant se spécialiser dans le domaine de l'IA, garantissant une expertise locale de haut niveau.
- Créer une plateforme en accès libre en ligne afin de faciliter la mise à niveau des connaissances sur les enjeux techniques, éthiques, sociaux et juridiques des technologies du numérique et de l'IA dans le but de constituer une base de connaissances communes sur le numérique et l'IA.
- Promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'IA en Belgique, en soutenant les start-up et les projets universitaires.

⁷⁹ <https://www.ai4belgium.be/fr/strategie-belge-pour-lintelligence-artificielle/>

⁸⁰ Nous proposons la mise en place d'un Commissaire Numérique Fédéral, cette proposition est développée dans la partie « Clarifier le paysage institutionnel en développant une stratégie numérique coordonnée ».

- Favoriser la mise en place de partenariats public-privé pour le développement de solutions d'IA au service de l'intérêt général.

2.3. DÉVELOPPER UNE APPROCHE SÉCURISÉE DE L'UTILISATION DES DONNÉES EN MAÎTRISANT LES RISQUES CYBER

2.3.1. DÉVELOPPER UNE UTILISATION ÉTHIQUE ET SÉCURISÉE DES DONNÉES ANONYMISÉES POUR LE BIEN COMMUN

L'économie des données est devenue un moteur essentiel de la croissance économique mondiale. Les données, souvent qualifiées de "nouvel or", sont au cœur de la transformation numérique, alimentant l'innovation, la personnalisation des services et la prise de décision éclairée. Cependant, avec cette explosion des données, se pose la question cruciale de leur utilisation éthique, de leur propriété et de leur contribution au bien commun.

La valeur du marché des données dans l'UE devrait atteindre 829 milliards d'euros d'ici 2025, soit 5,8 % du PIB total⁸¹. Cependant, pour que la Belgique puisse pleinement bénéficier de cette croissance, elle doit relever plusieurs défis. Ceux-ci incluent la mise en place d'infrastructures de données robustes, la promotion de l'innovation dans le domaine de la science des données et la garantie que les données sont utilisées de manière éthique et transparente.

L'un des principaux enjeux est **la propriété des données et la gestion de la chaîne de valeur**. Qui possède les données, qui peut y accéder et à quelles fins ? L'utilisation des données à des fins économiques tout en garantissant les droits des individus reste complexe.

Un autre défi majeur est de faire en sorte que l'économie des données **profite à l'ensemble de la société**. Comment les données peuvent-elles être utilisées pour améliorer les services publics, la santé, l'éducation et d'autres domaines essentiels ? Comment garantir que les avantages économiques des données sont équitablement répartis et ne renforcent pas les inégalités existantes ?

Le Règlement sur la gouvernance des données (DGA) et le Data Act visent au niveau européen à promouvoir l'accès, le partage et la réutilisation des données dans le respect de la protection des données personnelles. La Belgique doit s'engager pleinement dans la mise en application de ces législations. Nous pouvons également commencer à travailler sur les étapes suivantes et adopter une approche audacieuse concernant une utilisation positive des données pour notre modèle de société belge. Cela implique une collaboration entre le gouvernement, le secteur privé, les institutions académiques et la société civile pour élaborer des stratégies pour utiliser les données de manière responsable, innovante et bénéfique pour tous.

Nous voulons faire des données personnelles ayant une utilité publique, un bien commun. Concrètement, les entreprises privées récoltent et traitent un grand nombre de données personnelles. Ces données personnelles, récoltées et traitées par ces entreprises, peuvent avoir un intérêt majeur pour l'État et ses administrations. Qu'il s'agisse de l'utilisation des différents modes de transports, de la gestion de l'eau ou de l'électricité dans les ménages, etc. Ces données appartiennent aujourd'hui à ces entreprises privées et ne peuvent pas être utilisées par l'État et ses administrations.

L'étendue des données concernées sera strictement limitée et soumise au contrôle de l'Autorité de Protection des Données (APD). Les données ne seraient utilisées que dans leur caractère massif et de manière anonymisée.

Nous souhaitons retrouver notre souveraineté sur ces données personnelles en en faisant un « bien commun » qui devra être mis à disposition des administrations qui souhaiteraient – de manière sécurisée et justifiée – utiliser ces données à des fins d'utilité publique pour mieux évaluer, préparer et gérer nos politiques publiques.

De plus :

- Renforcer la lutte contre le piratage de données personnelles et plus largement la cyberdéfense comme prévu dans le Pacte Interfédéral d'Investissement, notamment par le renforcement de nos services de contre-espionnage.
- Développer une architecture numérique sécurisée pour le stockage et la gestion des données personnelles, assurant la transparence et le contrôle des citoyens sur leurs informations.
- Développer l'interopérabilité des systèmes de stockage de données personnelles.
- Établir un cadre réglementaire clair sur l'utilisation, le partage et la vente de données personnelles pour protéger les droits des citoyens et promouvoir une économie des données éthique.
- Promouvoir des initiatives de sensibilisation pour éduquer le public sur leurs droits en matière de données personnelles et sur la manière de les protéger.
- Dans le cadre de leur formation (initiale ou continue), instaurer un système de certification pour les professionnels de la protection des données pour garantir un niveau élevé d'expertise et de compétence dans ce domaine crucial.
- Favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine de la protection des données en soutenant les start-up et les projets axés sur la sécurité des données.

2.3.2. ANTICIPER ET GÉRER LES RISQUES DE CYBERSÉCURITÉ EN DÉVELOPPANT UNE EXPERTISE ET UN ACCOMPAGNEMENT CIBLÉ

La cybersécurité est devenue l'une des principales préoccupations pour les citoyens, les entreprises et les institutions. Avec l'augmentation exponentielle des cyberattaques, des violations de données et des ransomwares, la nécessité de protéger les infrastructures numériques et les informations sensibles n'a jamais été aussi cruciale.

En Belgique, les entreprises et les institutions sont de plus en plus ciblées. Les attaques ne se limitent pas aux grandes entreprises – les PME, souvent moins bien protégées, sont également vulnérables. En plus des entreprises, ce sont également des institutions du secteur public que sont ciblées : des hôpitaux, des CPAS, des communes, etc.

Près de 40 % des entreprises belges ne disposent pas d'une stratégie de cybersécurité formelle. Ce chiffre souligne un écart important entre la prise de conscience des risques et la mise en œuvre de mesures de protection⁸².

Les enjeux sont multiples :

- **Protéger les données sensibles** des entreprises, des administrations et des citoyens contre les violations et les abus.
- **Assurer la continuité des opérations** commerciales et institutionnelles face aux menaces croissantes.
- **Renforcer les réflexes des particuliers** pour se prémunir des attaques et réagir lorsqu'ils sont ciblés.
- **Respecter les réglementations nationales et européennes**, telles que le RGPD, qui imposent des normes strictes en matière de protection des données.

⁸¹ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/study-data-sharing-between-companies-europe>

⁸² <https://www2.deloitte.com/be/en/pages/risk/articles/be-cyber-security-survey.html>

Face à ces défis, le rôle du gouvernement et des organismes de régulation est essentiel. Il ne s'agit pas seulement de réagir aux menaces, mais de créer un écosystème où les entreprises et les institutions sont équipées, formées et soutenues pour anticiper et gérer les risques. Cela inclut des initiatives de formation, des incitations financières pour renforcer les infrastructures de sécurité, et une collaboration étroite entre le secteur public et privé pour partager les meilleures pratiques et les renseignements sur les menaces. La cybersécurité n'est pas seulement une question technique, c'est un enjeu stratégique qui détermine la confiance des consommateurs, la réputation des entreprises et la sécurité nationale.

Nous voulons renforcer le rôle du *Center for cyber security Belgium* (CCB) afin de soutenir sa mission de coordinateur de la cybersécurité en Belgique. Lui donner une mission claire – et les moyens nécessaires – lui permettra de continuer à développer une expertise et un accompagnement pour les grandes entreprises – privées ou publiques – ainsi qu'aux administrations des différentes entités. La *Computer Emergency Response Team* (CERT) qui est l'unité opérationnelle du CCB doit également être soutenue afin de pouvoir intervenir dans des situations de plus en plus nombreuses et critiques. Le lien entre le public et le CCB doit également être renforcé, notamment par la mise en place d'une plateforme nationale de signalement des incidents de cybersécurité qui permettra d'apporter des réponses rapides et coordonnées aux menaces.

De plus :

- Élaborer des standards de cybersécurité qui s'appliqueront aux législations adoptées par les différents niveaux de pouvoir.
- Mettre en place des programmes de formation réguliers pour les entreprises et institutions, axés sur les meilleures pratiques en matière de cybersécurité.
- Lancer des campagnes de sensibilisation nationales pour éduquer le secteur public, les entreprises sur l'importance de la cybersécurité.
- Encourager les entreprises et les administrations à réaliser des audits de cybersécurité réguliers pour identifier et combler les lacunes en matière de sécurité.
- Organiser des « Capture The Flag (CTF) » nationaux sur la cybersécurité, en partenariat avec des structures telles que MolenGeek et l'ensemble des acteurs de la formation numérique, pourrait aider à identifier de nouveaux talents et à développer des solutions innovantes pour les défis de sécurité.
- Collaborer avec d'autres pays européens pour partager des informations et de meilleures pratiques pour renforcer la cybersécurité à l'échelle continentale.

- Promouvoir des collaborations entre les entreprises, les universités et les institutions pour développer des solutions de cybersécurité innovantes.

- **Promouvoir la transparence et la responsabilité** des plateformes en ce qui concerne les algorithmes, la modération du contenu et la publicité.

- **Faire appliquer strictement le droit à la consommation** afin de protéger les consommateurs les plus vulnérables aux arnaques en ligne.

2.4. SÉCURISER L'EXPÉRIENCE DES UTILISATEURS EN LIGNE EN RESPONSABILISANT LES ACTEURS ET RENFORÇANT LA PROTECTION DES UTILISATEURS

2.4.1. RENFORCER LA PROTECTION DES CITOYENS CONTRE LES ARNAQUES EN LIGNE, LE HARCÈLEMENT ET LA DÉSINFORMATION

Les réseaux sociaux ont révolutionné la manière dont nous communiquons, nous informons et nous exprimons. Ils jouent un rôle central dans la vie quotidienne de milliards de personnes et ont un impact significatif sur la politique, la culture et la société. Cependant, avec leur influence croissante, des préoccupations ont émergé concernant leur rôle dans la propagation de la désinformation, les discours haineux, les atteintes à la vie privée et d'autres problèmes sociaux. Les incidents tels que l'ingérence électorale, les campagnes de désinformation et les violations de données ont mis en évidence la nécessité d'une régulation plus stricte⁸³. Cependant, trouver un équilibre entre la régulation, la liberté d'expression et l'innovation est un défi.

Les enjeux associés à la régulation des réseaux sociaux sont pluriels :

- **Protéger les droits fondamentaux**, tels que la liberté d'expression, tout en prévenant les abus.
- **Lutter contre la désinformation** et garantir l'intégrité des processus démocratiques.
- **Assurer la protection des données** et la vie privée des utilisateurs.

La Belgique, en collaboration avec l'UE, est confrontée au défi de mettre en place une régulation efficace qui protège les citoyens tout en soutenant l'innovation et la croissance du secteur numérique. La régulation des réseaux sociaux ne concerne pas seulement les entreprises technologiques, elle a des implications profondes pour la démocratie, la société et les droits de l'homme.

Nous voulons mettre fin à l'anonymat en ligne en faisant de l'État un garant des identités numériques de ses citoyens auprès des plateformes qui seront chargées de les contrôler. Ceci afin de lutter contre les arnaques en ligne, le harcèlement, etc.

Concrètement, le site hébergeur ne disposera pas des informations d'identité de l'utilisateur, c'est un vérificateur tiers qui attestera de l'identité (ou de la majorité) de l'utilisateur. Cette identité sera associée, auprès du tiers, au compte créé. Elle permettra d'identifier rapidement une personne coupable de harcèlement, d'arnaque, ou de tout acte contraire à la loi.

Cette mesure doit être complétée par la mise en place d'une Chambre spéciale au tribunal de première instance chargée de traiter des délits de harcèlement en ligne. Elle sera dotée d'outils lui permettant de réagir vite, notamment des référés sous 24 heures, et d'empêcher la poursuite de toute forme de harcèlement.

⁸³ https://www.rtf.be/info/medias/detail_reseaux-sociaux-et-desinformation-la-belgique-veut-une-regulation-europeenne?id=10368285



De plus :

- Utiliser l'identification en ligne afin d'assurer une vérification de l'âge légal pour les plateformes soumises à une restriction en fonction de l'âge comme les sites pornographiques afin de protéger au mieux nos mineurs souvent confrontés à des images inadaptées à leur âge.
- Garantir une application efficace et rapide du Digital Services Act adopté par l'Union européenne, notamment en renforçant les moyens humains des équipes chargées d'émettre des injonctions.
- Encadrer le travail des enfants sur les plateformes numériques et faire une application stricte de leur droit à l'oubli.
- Clarifier l'encadrement juridique de l'influence commerciale numérique en portant attention à la responsabilisation des influenceurs et à la protection des consommateurs.
- Permettre aux magistrats de retirer temporairement tout ou une partie du droit à l'image dont dispose les référents légaux sur leurs enfants, lorsque l'usage qu'ils font de ce droit peut nuire à l'intégrité ou à la sécurité de l'enfant.
- Renforcer les moyens humains et financiers du SPF Économie et du nouveau coordinateur de services numériques pour qu'il puisse mener les enquêtes nécessaires et faire appliquer la législation sur les réseaux sociaux.
- Promouvoir des campagnes de sensibilisation nationales sur l'utilisation responsable et éthique des réseaux sociaux, en particulier auprès des jeunes utilisateurs.
- Instaurer des sanctions financières pour les plateformes qui ne respectent pas les réglementations nationales et européennes en matière de contenu nuisible ou illégal.

- Encourager les initiatives de recherche sur l'impact des réseaux sociaux sur la santé mentale et le bien-être des utilisateurs.
- Favoriser la mise en place de programmes éducatifs dans les écoles pour enseigner aux élèves l'étiquette numérique et la sécurité en ligne.
- Encourager les réseaux sociaux à développer des outils d'analyse et de surveillance pour détecter et prévenir les comportements nuisibles en temps réel.
- Soutenir les initiatives visant à promouvoir la diversité et l'inclusion sur les plateformes de médias sociaux, en veillant à ce que toutes les voix soient entendues et respectées.

Nous souhaitons également voir aboutir et maintenir les propositions législatives initiées et menées par Vanessa Matz en matière de régulation des réseaux sociaux, d'indication des images retouchées, de lutte contre le revenge-porn, d'encadrement des influenceurs...

2.4.2. RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE AFIN DE SÉCURISER L'EXPÉRIENCE DES UTILISATEURS EN LIGNE

L'ère numérique a transformé la manière dont nous interagissons, travaillons et vivons. Avec cette transformation, la question de l'identité en ligne est devenue centrale. L'identité numérique englobe toutes les informations en ligne associées à un individu spécifique, et sa gestion sécurisée est cruciale pour protéger les droits et la vie privée des citoyens.

En Belgique, l'initiative eID (carte d'identité électronique) a été lancée en 2003, offrant aux citoyens un moyen sécurisé d'accéder aux services en ligne du gouvernement⁸⁴. Cependant, avec

l'évolution rapide des technologies et l'augmentation des interactions en ligne, la nécessité d'un portefeuille numérique plus complet et plus polyvalent est apparue. Un tel portefeuille pourrait centraliser non seulement l'identité, mais aussi d'autres éléments tels que les licences et les qualifications.

Parallèlement à la question de l'identité sécurisée, l'anonymat en ligne est un sujet de débat. L'anonymat protège la liberté d'expression et la vie privée, il peut également être utilisé pour masquer des activités illégales ou malveillantes. La Belgique, comme d'autres pays, est confrontée au défi de trouver un équilibre entre la protection de la vie privée des citoyens et la prévention des abus en ligne.

Les enjeux associés à l'identité en ligne et à l'anonymat sont vastes :

- **Respecter les droits fondamentaux**, tels que la liberté d'expression et le droit à la vie privée.
- **Garantir la sécurité et la confidentialité** des données personnelles des citoyens.
- **Fournir un accès sécurisé et facile** aux services en ligne, tant publics que privés.
- **Lutter contre la désinformation, le harcèlement** et d'autres formes de comportement malveillant en ligne.

La Belgique doit naviguer prudemment dans ce paysage complexe, en cherchant à tirer parti des avantages de la digitalisation tout en protégeant les droits et la sécurité de ses citoyens.

Nous voulons développer un portefeuille numérique sécurisé et accessible à chacun via un smartphone ou un ordinateur qui permet de centraliser les éléments liés à l'identité, aux qualifications et aux crédits de formation, mais également d'accéder à divers services en lignes. Développer, sur base de ce portefeuille des solutions technologiques permettant une meilleure authentification des usagers, afin de réussir

l'identification des personnes en ligne, tout en protégeant leur vie privée.

De plus :

- Mettre en place un système d'éducation et de sensibilisation sur l'importance de la protection de l'identité en ligne pour aider les citoyens à naviguer en toute sécurité sur Internet.
- Créer un centre d'assistance pour les victimes d'usurpation d'identité en ligne pour offrir un soutien et des ressources essentiels à ceux qui en ont été victimes.
- Promouvoir les technologies de vérification d'identité avancées, telles que la biométrie pour renforcer la sécurité des identités en ligne.
- Encourager les plateformes en ligne à adopter des normes élevées en matière de vérification d'identité pour garantir la sécurité des utilisateurs.
- Mettre en place un cadre réglementaire clair sur l'utilisation et la protection des identités numériques pour garantir les droits des citoyens tout en responsabilisant les plateformes.
- Organiser des ateliers et des séminaires pour les entreprises et les institutions sur les meilleures pratiques en matière de gestion des identités numériques.
- Collaborer avec d'autres pays européens pour partager des informations et de meilleures pratiques sur la gestion des identités en ligne afin de renforcer la sécurité à l'échelle continentale.

⁸⁴ <https://eid.belgium.be/fr>

